

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **02 FEVRIER 2015**

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry — PAILLETTE Jean-Pierre — Mme DEROBERT Stéphanie — M. DUBOIS Patrick — M. BERTRAND Jacky — Mme DUNY Muriel — M. TOUSSAINT Alain — Mme JEANNE Evelyne — MM. RYCROFT-THIRIET Jacques — M. GUEZENNEC Patrick — TRACOL Raphaël — Mmes MAISONNIER Sylvie — CHAN Sylvie — M. GODET Jean-Michel — Mmes ROUSSEAU Isabelle - FLEURY Nelly VASSE Christine MM. NAUDIN François — SEVEC David — BINET Frédéric — Mmes HAMEL Aurélie — DELAUNAY Josiane M. CASSIGNEUL Félix et Mme VVOJTASZEK Nadine,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes HORLAVILLE Claire — DEULEY Fabienne - PROFIT Sandrine — M. RABOT Jean-Luc et Mme DETHAN-CASSIGNEUL Anne qui donnent respectivement pouvoir à M. BERTRAND — LEFORT — Mmes FLEURY — WOJTASZEK et M. CAS51GNEUL

Madame Aurélie HAMEL a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. DEMANDE DE SUBVENTION:
EGLISE ST REMI (RENOVATION FAÇADE OUEST)
 - a. CONSEIL GENERAL
 - b. DRAC

2. DEMANDE DE SUBVENTION:
PETIT LOGIS
 - a. CONSEIL GENERAL
 - b. DRAC
 - c. CONSEIL REGIONAL
 - d. COMMUNAUTE DE COMMUNES « CCEUR DE NACRE » (FONDS DE CONDOURS)

3. ZAC DES HAUTS PRES :
PHASE DE REALISATION — DESIGNATION MEMBRES COMITE DE PILOTAGE

4. RYTHMES SCOLAIRES:
CONVENTION AVEC D'ADAJ

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
 - ELECTIONS DEPARTEMENTALES MARS 2015
 - JUMELAGE AVEC SAINT-JOUIN-BRUNEVAL
 - COMITE DES FETES

PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le Procès verbal de la séance du 22 décembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

1.a DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL Eglise Saint Rémi (rénovation façade Ouest)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND, Maire-Adjoint chargé des Travaux,

Monsieur BERTRAND rappelle que dans le cadre de sa politique de conservation de son Patrimoine Communal, la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE souhaite engager des travaux de ravalement de la façade ouest de l'église Saint Rémi, plus particulièrement la restauration de l'élévation orientale de l'édifice, chevet de l'église et de la sacristie.

Celui-ci a connu de nombreux remaniements au cours des siècles derniers et présente aujourd'hui de nombreuses pathologies.

Monsieur le Maire-Adjoint aux Travaux rappelle que l'Eglise Saint Rémi est partiellement classée au titre des Monuments Historiques.

Ces travaux étant éligibles aux aides financières du Conseil Général du Calvados, un dossier de demande de subvention va être déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu de l'exposé,

A l'unanimité,

DECIDE

De restaurer le chevet de l'église Saint Rémi. L'estimation de la dépense est de 75 120 E HT.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Calvados au taux maximum applicable.



1.b DEMANDE DE SUBVENTION DRAC

Eglise Saint Rémi (rénovation façade Ouest)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND, Maire-Adjoint chargé des Travaux.

Monsieur BERTRAND rappelle que la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE souhaite, dans le cadre de sa politique de conservation de son Patrimoine Communal, engager des travaux de ravalement de la façade ouest de l'église Saint Rémi, plus particulièrement la restauration de l'élévation orientale de l'édifice, chevet de l'église et de la sacristie.

Celui-ci a connu de nombreux remaniements au cours des siècles derniers et présente aujourd'hui de nombreuses pathologies.

Monsieur le Maire-Adjoint aux travaux rappelle que l'Eglise Saint Rémi est partiellement classée au titre des monuments historiques.

Ces travaux étant éligibles aux aides financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un dossier de demande de subvention va être déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu de l'exposé,

A l'unanimité,

DECIDE

de restaurer le chevet de l'église Saint Rémi. L'estimation de la dépense est de 75 120 € HT.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au taux maximum applicable.



Monsieur TRACOL demande quelles sont les pathologies mentionnées dans le corps des deux délibérations.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit essentiellement de l'effritement des enduits, et indique que ces travaux sont indispensables pour éviter les infiltrations d'eau.

Madame WOJTASZEK demande quelles aides financières la Commune peut prétendre percevoir.

Monsieur le Maire répond que l'on peut espérer avoir entre 20 à 25 % du Conseil Général et 30 à 35 % de la DRAC du montant des travaux estimés par l'Architecte.



2.a DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Petit Logis

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur **BERTRAND**, Maire-Adjoint chargé des Travaux.

Monsieur **BERTRAND** rappelle qu'après la rénovation du Grand Logis, qui permet d'organiser dorénavant dans un cadre remarquable des manifestations culturelles de qualité, la Commune de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE** souhaite poursuivre les travaux de restauration et d'aménagement du site de la Baronnie, en redonnant au Petit Logis son esprit architectural du Moyen Âge.

Celui-ci permettra de compléter l'offre culturelle par une salle supplémentaire de plus grande dimension, appréciable pour les conférences, les expositions mais aussi les concerts.

Monsieur le Maire-Adjoint aux travaux rappelle que ce projet est cohérent avec les principes de restauration retenus pour le Grand Logis et sera donc complémentaire, créant ainsi un ensemble architectural remarquable.

Ces travaux étant éligibles aux aides financières du Conseil Général du Calvados, un dossier de demande de subvention va être déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu de l'exposé,

A l'unanimité,

Monsieur le Maire-Adjoint aux travaux rappelle que ce projet est cohérent avec les principes de restauration retenus pour le Grand Logis et sera donc complémentaire, créant ainsi un ensemble architectural remarquable.

Ces travaux étant éligibles aux aides financières du Conseil Régional du Calvados, un dossier de demande de subvention va être déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu de l'exposé,

A l'unanimité,

DECIDE

D'engager les travaux de restauration et d'aménagement du Petit Logis. L'estimation de la dépense est de 908 909.02 HT

AUTORISE

Monsieur Le Maire, à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au taux maximum applicable.



2.D DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE »
Petit Logis

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND, Maire-Adjoint chargé des Travaux.

Monsieur BERTRAND rappelle qu'après la rénovation du Grand Logis, qui permet d'organiser dorénavant dans un cadre remarquable des manifestations culturelles de qualité, la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE souhaite poursuivre les travaux de restauration et d'aménagement du site de la Baronnie, en redonnant au Petit Logis son esprit architectural du Moyen Âge.

Celui-ci permettra de compléter l'offre culturelle par une salle supplémentaire de plus grande dimension, appréciable pour les conférences, les expositions mais aussi les concerts.

Monsieur le Maire-Adjoint aux travaux rappelle que ce projet est cohérent avec les principes de restauration retenus pour le Grand Logis et sera donc complémentaire, créant ainsi un ensemble architectural remarquable.

Monsieur le Maire-Adjoint propose la prise en compte du projet par la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE » en sollicitant de cet EPCI un fonds de concours. Un dossier de demande de subvention va être déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu de l'exposé,

A l'unanimité,

DECIDE

D'engager les travaux de restauration et d'aménagement du Petit Logis. L'estimation de la dépense est de 908 909.02 E HT

AUTORISE

Monsieur Le Maire, à solliciter auprès de la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE » une participation financière au titre des fonds de concours pour 2015 et 2016,

DECIDE

D'engager les travaux de restauration et d'aménagement du Petit Logis. L'estimation de la dépense est de 908 909.02 HT

AUTORISE

Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Calvados au taux maximum applicable.



2,B **DEMANDE DE SUBVENTION DRAC**

Petit Logis

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND, Maire-Adjoint chargé des Travaux.

Monsieur BERTRAND rappelle qu'après la rénovation du Grand Logis, qui permet d'organiser dorénavant dans un cadre remarquable des manifestations culturelles de qualité, la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE souhaite poursuivre les travaux de restauration et d'aménagement du site de la Baronnie, en redonnant au Petit Logis son esprit architectural du Moyen Âge.

Celui-ci permettra de compléter l'offre culturelle par une salle supplémentaire de plus grande dimension, appréciable pour les conférences, les expositions mais aussi les concerts.

Monsieur le Maire-Adjoint aux travaux rappelle que ce projet est cohérent avec les principes de restauration retenus pour le Grand Logis et sera donc complémentaire, créant ainsi un ensemble architectural remarquable.

Ces travaux étant éligibles aux aides financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un dossier de demande de subvention va être déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu de l'exposé,

A l'unanimité,

DECIDE

D'engager les travaux de réhabilitation du Petit Logis. L'estimation de la dépense est de 908 909.02€ HT

AUTORISE

Monsieur Le Maire, à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au taux maximum applicable.



2.0 **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL**

Petit Logis

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND, Maire-Adjoint chargé des Travaux.

Monsieur BERTRAND rappelle qu'après la rénovation du Grand Logis, qui permet d'organiser dorénavant dans un cadre remarquable des manifestations culturelles de qualité, la Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE souhaite poursuivre les travaux de restauration et d'aménagement du site de la Baronnie, en redonnant au Petit Logis son esprit architectural du Moyen Âge.

Celui-ci permettra de compléter l'offre culturelle par une salle supplémentaire de plus grande dimension, appréciable pour les conférences, les expositions mais aussi les concerts.



Monsieur LEFORT informe l'Assemblée Municipale qu'il faut lancer les travaux dès cette année afin de ne pas perdre les 300 000 Euros acquis de subvention au titre du FNADT

Il a bon espoir d'obtenir de la Région, pour 2016, d'autres subventions. Une subvention de la DRAC est déjà acquise depuis 2014 et une demande sera faite auprès de la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE » au titre des Fonds de Concours sur l'exercice 2015 et 2016.

Monsieur le Maire précise que quelque soit les subventions reçues, le montant maximum des aides ne pourra excéder 80 % du coût total du projet.

Monsieur le Maire propose également de relancer un partenariat avec la Fondation du Patrimoine avec comme objectif la recherche d'un mécène.



3. ZAC DES HAUTS PRES
Dossier de réalisation — Comité de Pilotage

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUBOIS, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme.

Monsieur DUBOIS informe le Conseil Municipal que, suite à la signature du Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Hauts Près, il convient de nommer un Comité de Pilotage ayant pour objet de suivre la conception des équipements et des aménagements de la ZAC.

Ce Comité évoquera les questions qui incombent à la Commune et à l'aménageur afin d'assurer une parfaite coordination dans la réalisation de la ZAC.

Le Comité de Pilotage est donc un organe de conduite de projet qui se réunit autant de fois que nécessaire. Il aura pour mission le suivi du calendrier, le respect du Cahier des Charges et la validation des documents financiers.

Monsieur DUBOIS propose donc au Conseil Municipal de désigner les membres du Comité de Pilotage. Il précise que les membres du Comité de Pilotage ne doivent avoir aucun intérêt dans le projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité, deux abstentions.

DESIGNE

Les membres suivants pour siéger au Comité de Pilotage concernant la conception et l'aménagement de la ZAC des Hauts Près :

M. Thierry LEFORT, Maire
M. Jean-Pierre PAILLETTE
Mme Claire HORLAVILLE
M. Jacky BERTRAND
M. Patrick DUBOIS
M. Jean-Luc RABOT (désigné le temps de l'acquisition du foncier, puis remplacé par Monsieur Félix CASSIGNEUL, ensuite).

Deux personnes qualifiées ;

M. SAUREL de la DDTM
Un membre désigné par le CAUE



Monsieur CASSIGNEUL ne comprend pas pourquoi sa candidature n'a pas été retenue alors qu'il a toujours suivi le projet depuis le début.

Monsieur Duacs explique que cela n'a rien de discriminatoire, ni vis-à-vis de la personne, ni vis-à-vis du monde agricole, mais permet d'éviter toute mise en cause éventuelle des élus ayant des liens familiaux avec les personnes concernées par les transactions financières relatives à la partie foncière.

Dès que les prix auront été fixés, il n'y aura plus d'obstacle à ce que Monsieur CASSIGNEUL participe activement au Comité de Pilotage de la ZAC.

— —

4, RYTHMES SCOLAIRES
Convention avec l'ADAJ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avenant du 19 mai 2014 qui autorise l'Association « DOUVRES ANIMATION JEUNES » à intervenir dans le cadre des activités périscolaires, et notamment, la Convention d'Objectifs et de Moyens pour l'aménagement du temps périscolaire.

Dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires, les activités mises en place relèvent bien du périscolaire, mais sont indépendantes du Contrat Enfance Jeunesse, approuvé lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2014.

Il y a donc lieu de signer une convention de partenariat avec l'ADAJ sur l'aménagement des activités périscolaires à mener dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires et du Projet Educatif Territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

EMET

Un avis favorable à l'intervention de l'Association « ADAJ » dans le cadre des Activités Périscolaires.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.



Monsieur LEFORT souligne que dans le cadre de la mise à disposition du Personnel, les A TSEMS se sont réellement impliquées et en ont ainsi obtenu une satisfaction professionnelle, ayant un rôle plus pédagogique dans le cadre de leur intervention.

Monsieur PAILLETTE rappelle que cette convention permet de fixer les règles sur le plan financier, de prendre en compte le PEDT, les taux d'encadrement

— -

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a. ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que les Elections Départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochain.

Un tableau des permanences a été préparé et il demande aux élus de bien vouloir y noter leurs disponibilités.

b. JUMELAGE SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

Monsieur le Maire donne une rapide explication sur les motivations de se jumeler avec cette Commune.

En effet, cette Commune de Seine-Maritime avait organisé une exposition au Musée du Radar sur le Raid de BRUNEVAL codé « OPERATION BMNG ». Celle-ci a eu un énorme succès auprès des visiteurs. Des contacts plus étroits se sont noués entre les deux Communes qui ont chacune un musée autour des technologies du radar, et qui permettront d'organiser d'autres manifestations.

Il précise que l'idée avait été envisagée avant les débats de réunification de la Haute/Basse Normandie. Néanmoins, ce projet permettra de développer des initiatives intéressantes et pourquoi pas de participer, même modestement, à la construction de la nouvelle Normandie.

La signature de la charte de jumelage est prévue le 14 mars 2015 dans les deux Communes.

c. COMITE DES FETES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que le Comité des Fêtes organise, le 22 février 2016 un après-midi « Guinguette », à la Salle « LEO FERRE ». Venez nombreux